

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il respecte son engagement de 2002 de partager à 50% la facture de construction de la route 175 reliant les villes de Québec et Saguenay.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 20 OCTOBRE 2010.

Québec, ce vingtième jour d'octobre 2010


MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

